

Association de Sauvegarde de l'Environnement  
MAILLOT CHAMPERET  
Siège social : 9, boulevard de Dixmude 75017 Paris

Site : [www.neuillyperif.com](http://www.neuillyperif.com)  
Email : [neuillyperif@yahoo.com](mailto:neuillyperif@yahoo.com)

**Monsieur le Président de la Commission d' Enquête  
pour la révision du SDRIF  
35, boulevard des Invalides  
75 007 PARIS**

LRAR

Le 7 Novembre 2007

Monsieur le Président,

Notre Association de Sauvegarde de l'Environnement, agréée, apolitique, indépendante et sur le terrain depuis une trentaine d'années, s'élève contre le défaut d'information, tant sur le plan régional que sur les lieux mêmes supposés permettre au public de consulter et donner son avis sur les orientations voulues par la Région et l'Etat d'ici 2030, à savoir les préfectures et les mairies. Plusieurs cas nous ont été signalés : les fonctionnaires eux-mêmes ignorent l'existence de l'enquête publique en cours, voire la signification du mot SDRIF !

Elle s'élève également contre la complexité des pièces soumises au public, qu'il s'agisse de la présentation ou de la rédaction. Tout est tellement touffu et difficile à lire que le public ne comprend rien, ne sait pas ce qui l'attend.

En outre, l'exiguïté des lieux mis à disposition et l'absence de Commissaires Enquêteurs dans certaines mairies compliquent encore la lecture et la compréhension.

Par ailleurs, elle s'élève contre la clôture de l'enquête avancée d'un jour, soit le 7 au soir, à la mairie de Neuilly/Seine en particulier, contrairement aux dates annoncées, à savoir du **15 au 8 décembre**. Cette avancée est également préjudiciable, le samedi étant le jour où les personnes qui travaillent ont la possibilité de s'y rendre.

Enfin, nous tenons à dire que ce n'est pas avec de tels projets, avec de tels objectifs, qu'on rendra la Région dynamique et attractive. Ce n'est pas la quantité des habitants qui la boostera, mais la qualité.

- Souvent mégalomaniaques et inutiles de la part de l'Etat (parfois même fallacieux quant au but avancé et aux améliorations apportées, comme par exemple le projet d'enfouissement de la RN13 à Neuilly/Seine). Il faut savoir entre autres :

- 1) que le Directeur de la DDE, pendant le Débat Public de 2006, a reconnu que « *ce n'est pas un projet routier mais un projet urbain* ».
- 2) que le gain de temps de parcours serait au mieux de 51 secondes pour les automobilistes empruntant le tunnel, à condition que les 2 extrémités ne soient pas

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Numéro d'ordre 77.1794  
Agréée par arrêté préfectoral du 16 septembre 1985 au titre des articles  
L 121 – 8 et L 160 -1 du Code de l'Urbanisme

bloquées par la circulation de surface. (Ci-joint notre Cahier d'Acteur – acteurs à la demande écrite du Préfet des Hauts-de-Seine).

.../2

Pour autant, nous sommes favorables à d'autres OIN et aux infrastructures routières de la compétence de l'Etat tant qu'ils ont réellement pour but d'améliorer le temps de parcours des Franciliens, notamment ceux qui se rendent à leur travail ou en reviennent. Plus de confort évitant le stress et moins de perte de temps pour ceux-ci est un des moteurs de la dynamique d'une Région donc d'un Pays.

- Souvent délirants par leur naïveté de la part de la Région, même si ceux-ci se veulent généreux.

Où est l'intérêt de vouloir grossir le nombre de Franciliens, où est passée la décentralisation qui a coûté si cher à mettre en place ?

Ceci étant dit en préambule, vous trouverez ci-joint les observations et avis de notre Association que j'ai l'honneur de vous adresser en ma qualité de Présidente.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Association,  
La Présidente

Janine Régnaud